

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°14

Février 2024-Mars 2024



SPÉCIAL BIODIVERSITE

Dossier préparatoire à l'Assemblée générale de l'ADCPGA033

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpq03@orange.fr

Le mot du Président



Chers amis lecteurs,

La saison se termine et j'espère qu'elle fut satisfaisante pour la totalité d'entre vous. Le temps va maintenant venir vite de l'aménagement de nos territoires et de la préparation de la prochaine saison. Nous le savons tous : quelle que soit la dimension naturelle de la chasse que nous aimons pratiquer, il est nécessaire de rendre nos territoires accueillants pour les espèces petit gibier, dont la fragilité est accentuée par toutes sortes de facteurs combinés bien connus.

Cette période de fin de saison est aussi propice aux échanges entre nous, sur nos meilleures pratiques et sur l'avenir. Ce bulletin, dont vous parcourez le n°14, est le moyen essentiel de communication entre nous. Pour notre association, dont les moyens sont limités, ce bulletin est le ciment de notre passion commune et de notre engagement et je remercie tous ceux qui y contribuent. Ce numéro traite principalement de la biodiversité avec des extraits d'articles sélectionnés évoquant la protection des milieux naturels et des espèces. Passionnant sujet de réflexion au cœur de l'équilibre entre l'agriculture, l'artificialisation des sols, la chasse et les autres usagers de la Nature.

Je vous en souhaite bonne lecture, et vous donne rendez-vous le samedi 6 avril à 9h, à Côté d'Allier pour notre Assemblée Générale.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

DOSSIER : LA BIODIVERSITÉ

Article 3 des statuts de l'ADCPGA03 : Aider à l'ouverture vers la biodiversité



La nouvelle stratégie nationale biodiversité face au défi de sa mise en œuvre

Le Gouvernement a présenté en juillet 2023 sa feuille de route pour la biodiversité à l'horizon 2030. L'enjeu est celui de la traduction effective de ce document théorique alors que les stratégies précédentes n'ont pas réussi à enrayer l'érosion du vivant.

Le premier volet de cette stratégie avait été dévoilé en mars 2022 dans l'attente de la 15^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15). La stratégie aujourd'hui présentée prend en compte l'Accord de Kunming-Montréal obtenu lors de cette COP et qui fixe un nouveau cadre mondial pour la biodiversité d'ici à 2030.

Partie intégrante de la planification écologique, la stratégie nationale biodiversité suit une ambition forte : stopper, puis inverser en une décennie, l'effondrement du vivant.

À la suite d'un travail interministériel, la structure de la stratégie a été simplifiée. Elle compte désormais 39 mesures, articulées autour de quatre axes (réduire les pressions, restaurer la biodiversité dégradée, mobiliser les acteurs, garantir les moyens d'atteindre ces ambitions), en lieu et place des 72 mesures présentées avec le premier volet. « Chaque mesure fait l'objet d'une fiche-mesure dédiée ». Des fiches qui précisent notamment le ministère ou l'opérateur pilote, l'objectif et la description de l'action, les indicateurs de suivi et une trajectoire.

Il faut dire que les indicateurs en matière de biodiversité sont toujours dans le rouge alors que le bilan de la stratégie précédente (2011-2020), réalisé par l'Office français pour la biodiversité (OFB), était peu flatteur : insuffisance dans la mise en cohérence de l'action publique, absence de transformation des politiques sectorielles à l'origine des pressions, absence d'objectifs clairs, de cibles chiffrées et de plans d'action pour les atteindre, portage politique et gouvernance interministérielle faibles, absence de clarté dans la répartition des rôles, absence de dispositif de suivi et d'évaluation..

Le Gouvernement prévoit en tout cas de décliner cette stratégie nationale dans les territoires, sous le pilotage des préfets, mais en synergie avec les Régions. Celles-ci ont été désignées cheffes de file biodiversité par la loi de reconquête de la biodiversité de 2016 et sont à l'origine, en lien avec l'OFB, des onze agences régionales de la biodiversité (ARB) existantes.

En termes de financement, la secrétaire d'État à l'Écologie, a annoncé, le 12 juillet, 1 milliard d'euros (Md€) consacrés à la biodiversité en 2024, en cumulant le Fonds friches, le Plan eau, les crédits du Fonds restauration, auxquels s'ajoute une nouvelle enveloppe de 264 millions d'euros (M€). Une mission d'inspection, dont le rapport a été dévoilé en janvier dernier, pointait l'insuffisance de financement de la politique biodiversité. Une insuffisance sur laquelle avait déjà alerté les treize associations constituant le collectif CAP Nature et biodiversité.

On sait qu'il y a plus de 10 Md€ directs de soutiens publics ou de mesures fiscales qui concourent à dégrader la biodiversité. Donc on peut regretter de continuer, d'un côté, à dégrader, notamment dans le domaine agricole, forestier ou des infrastructures, et, de l'autre, de mettre des fonds pour mieux préserver ou restaurer. Il est temps de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. La révision du plan stratégique national, qui décline la politique agricole commune en France, n'est pas mentionnée alors que ce plan représente, toujours selon les inspections, 63 % des subventions dommageables à la biodiversité en France, soit 6,5 Md€ par an.

Après le jugement du 29 juin 2023 du tribunal administratif de Paris, qui reconnaît la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité du fait de ses manquements en matière de gestion des pesticides, il est d'ailleurs intéressant de se pencher sur la mesure 6 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), qui vise la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole. Cette mesure, dont le ministère pilote est celui de l'Agriculture, prévoit six actions, dont celle de « réduire les utilisations, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques pour préserver la santé humaine et l'environnement ».

Le document reste théorique et n'a aucune valeur réglementaire nous verrons si l'intention gouvernementale est suivie d'effet et que la pérennité de son action est assurée.

Les actions Cyn'Actions Biodiv
L'engagement des fédérations de chasse en faveur de la biodiversité



ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL NOS CHASSES N°773 DE FEVRIER 2024

Les actions des Fédérations des Chasseurs en faveur de la biodiversité sont répertoriées par la FNC dans la base nationale Cyn'Actions Biodiv. Véritable outil de collecte des actions menées sur l'ensemble du territoire, cette base de données recense près de 1000 actions qui sont aujourd'hui répertoriées dans cette application dédiée aux acteurs de terrain que sont les chasseurs.

« La chasse, contrairement aux idées reçues, ne se limite pas à la seule action de prélèvement, souligne la FNC. Les structures associatives de chasse et les chasseurs, sont présents quotidiennement sur les territoires ruraux de notre pays. Ils constituent un réseau d'observateurs de l'état des milieux naturels et de sentinelles de la nature. Les chasseurs ont été parmi les premiers citoyens à constater et déplorer la destruction des milieux naturels, la dégradation des milieux humides, le déclin des oiseaux et des insectes, etc. Aussi, à leur échelon d'intervention, les chasseurs se sont investis pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de conservation des milieux naturels. Une récente étude du BIPE (Cabinet de Conseil en analyse stratégique et prospective économique agréé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) évalue le bénévolat des chasseurs à 78 millions d'heures par an soit l'équivalent de 57000 emplois à temps plein. Une proportion importante de ce bénévolat est consacrée à des actions de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité. Tous les milieux naturels et groupes d'espèces faunistiques et

floristiques sont concernés. Ces actions ne s'intéressent pas exclusivement aux espèces chassables mais aussi aux espèces protégées en passant par les espèces exotiques envahissantes. »

Ce projet collaboratif des fédérations des chasseurs s'inscrit dans une volonté de conduire une véritable démarche de co-construction participative, et positionne les chasseurs comme un des acteurs principaux de la biodiversité, de la protection de l'environnement et du patrimoine naturel.

Agriculture, chasse et biodiversité : Arnaud Rousseau président de la FNSEA présente sa vision

EXTRAITS DE L'ARTICLE PARU DANS CONNAISSANCE DE LA CHASSE N°572 DE DECEMBRE 2023

Est-il possible de concilier industrie agroalimentaire et biodiversité ?

Au lendemain de la guerre, il a été demandé aux agriculteurs de nourrir des Français de plus en plus nombreux du fait du baby-boom, avec des aliments au prix le plus bas possible. Puis, il nous a été demandé de produire davantage afin d'exporter. D'où le remembrement, le recours aux produits phytosanitaires et à la mécanisation. Aujourd'hui, plus que jamais, l'agriculture française est entraînée dans une compétition économique mondiale, avec le Brésil, la Chine, etc. Bien sûr, elle a un impact sur la biodiversité, on oublie d'ailleurs trop souvent qu'elle y contribue largement.

The Economist a classé la France comme étant parmi les premières agricultures au monde pour la durabilité de son modèle agricole et alimentaire en 2017, 2018 et 2019.

Que faire pour rendre l'agriculture davantage vertueuse en termes de conservation de la biodiversité ?

L'agriculture française est déjà la plus vertueuse au monde. De très nombreuses normes sont imposées, bien plus que dans les autres pays, y compris nos voisins européens. La France est la championne en la matière. Ce qui, souvent, pénalise la compétitivité de notre agriculture. Au final, nous nous donnons une bonne conscience tout en important à bas coût de plus en plus de produits agricoles, peu ou pas contrôlés. Donc de bien moindre qualité que ceux produits sur notre territoire. Sans oublier un bilan carbone déplorable...

L'agriculture française se porte-t-elle si mal ?

Nous importons de plus en plus de produits agricoles. La France a perdu des places sur le podium des grandes puissances agricoles, abandonnant sa souveraineté alimentaire, comme elle a perdu sa souveraineté énergétique. De plus, depuis quarante ans, la France a perdu 75 % de ses agriculteurs, et ce phénomène s'aggrave du fait de la pyramide des âges. Dans les dix ans à venir, de très nombreuses exploitations fermeront leurs portes, sans repreneurs.

Revenons à la biodiversité, la méthanisation n'est-elle pas un rude coup ?

Trois récoltes au lieu de deux effectuées sur une période de deux campagnes constituent-elles un danger ? Notons que les sols seront couverts plus longtemps, ce qui sera profitable à la petite faune. Et lors de la récolte printanière, l'agriculteur peut commencer par l'intérieur de la pièce afin de ne pas piéger la faune. Sur mon exploitation, la taille des parcelles n'a pas évolué depuis des générations, les méthodes n'ont pas changé, pourtant on assiste à la disparition de la perdrix grise. La méthanisation ne peut être la seule cause pointée du doigt pour expliquer la disparition

de la biodiversité : les causes sont multifactorielles, et certaines sont probablement sous-estimées ou ignorées.

De quelle façon le monde agricole peut-il aider à la conservation des haies ?

Il est évident que la haie détient des vertus en termes de biodiversité, de lutte contre l'érosion des sols et les vents, parce qu'elle conserve l'humidité, est un refuge pour la petite faune, etc. Le monde agricole agit déjà, à titre individuel ou en partenariat avec les FDC. De plus, le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a annoncé un vaste programme de plantation de 50 000 km de haies d'ici 2030. Le but est de mettre de la haie là où il n'y en a pas, notamment dans les grandes plaines. Tout cela est très bien, mais il existe un problème majeur : la haie est réglementée par 12 ou 14 textes français et européens. C'est-à-dire qu'une fois que la haie est plantée, il est très difficile d'en assurer la gestion, notamment de la tailler. Actuellement, entre mars et octobre vous ne pouvez pas intervenir sur une haie.

Que faire alors pour encourager la plantation de haies ?

Il faut dépénaliser les interventions des agriculteurs pour entretenir et contenir la haie ! Il convient à la fois de trouver un modèle économique qui encouragera la plantation de haies, et de simplifier la réglementation. Si l'agriculteur a la possibilité d'exploiter une haie, à l'instar de l'arbre, d'y trouver une rentabilité alors il investira du temps et des moyens. Concrètement, l'agriculteur devrait pouvoir planter une haie, l'entretenir et la couper ras, par exemple pas avant 5-7 ans après la plantation, et ensuite tous les 5-7 ans tandis qu'il voudra récolter le bois et le petit bois en guise de biomasse. Quitte à laisser quelques arbres de hautes tiges. Les enjeux sont écologiques mais aussi économiques.

Qu'en est-il de la disparition des chemins ruraux ?

Le problème est simple. Les chemins communaux ou vicinaux relèvent du domaine des communes. Or, celles-ci ont de moins en moins les moyens de les gérer. Aussi certains chemins sont laissés à l'abandon.

Qu'est-il possible de faire en matière de valorisation des terres agricoles peu productives ?

La politique agricole commune prévoit que 4% de la superficie de chaque exploitation ne soient pas consacrés à la production afin de soutenir la biodiversité. La guerre en Ukraine nous a invités à demander que l'on baisse ce niveau à 3 % et que l'on régionalise ces superficies. Au sein d'une région, n'est-il pas dommage de ne pas mieux exploiter les meilleures terres, et de ne pas mieux valoriser la biodiversité sur les terres peu productives ?

Loi européenne sur la restauration de la nature, quel impact pour les chasseurs ?

Le 12 juillet 2023, la loi Européenne sur la restauration de la nature est passée de justesse avec 336 voix contre 300 dans sa version finale qui aura été malmenée pendant des semaines et qui a subi de nombreux amendements.

L'objectif de cette loi qui comportait une grande partie sur l'agriculture, retirée du projet de loi final, était d'imposer aux États membres de travailler à la restauration des environnements terrestres et marins touchés par la pollution ou l'exploitation

intensive pour sauvegarder la biodiversité mais aussi pour lutter contre le réchauffement climatique.

Bien souvent les lois Européennes sont très mal perçues par les chasseurs dans tous les pays concernés car elles sont rarement adaptées à la vie locale et souvent hors-sol. Pour une fois, cette loi pourrait aller dans le bon sens puisqu'elle permet d'appuyer le travail que mènent déjà les chasseurs sur le terrain, à savoir la restauration et l'entretien de la nature.

Pour la FACE (la voix des chasseurs européens), cette loi peut avoir de nombreux effets positifs, surtout en ce qui concerne le petit gibier :

« À l'avenir, les plans nationaux de restauration doivent inclure des mesures réalisables qui s'adressent aux espèces chassables en collaboration avec les principales parties prenantes. Par exemple, les plans nationaux devraient encourager les initiatives de restauration locales et régionales des chasseurs. »

Il faudra suivre l'évolution de la mise en place de cette loi mais dans les faits, il se pourrait que des projets dans lesquels les chasseurs sont déjà impliqués soient soutenus. Cela changerait grandement des habitudes Européennes qui préfère souvent interdire des pratiques et protéger des animaux en dépit du bon sens et du travail réalisé par les chasseurs pour entretenir l'habitat de ces mêmes animaux.

Pesticides et engrais déciment les oiseaux d'Europe

ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL LE MONDE LE 17 MAI 2023

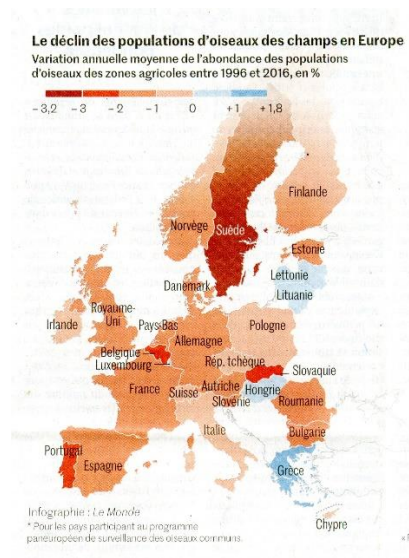
Les éoliennes, l'urbanisation, la perte d'habitat, l'éclairage nocturne, le changement climatique, la chasse ou même la prédation par les chats. La multitude de causes potentielles de l'écroulement des populations d'oiseaux européennes est, de longue date, l'un des prétextes de l'inaction politique. Publiés lundi 15 mai 2023 dans *Proceedings of the National Academy of Sciences*, la revue éditée par l'Académie des sciences américaine, des travaux européens d'ampleur inédite dissipent largement le brouillard bien commode de la « multifactorialité ». Ils parviennent à établir, pour la première fois, une hiérarchie générale des causes du déclin des populations aviaires sur le Vieux Continent et pointent les usages de pesticides et d'engrais de synthèse comme le facteur majeur, devant le réchauffement.

« *L'impact négatif considérable de l'intensification de l'agriculture sur les oiseaux a été signalé depuis longtemps, en particulier pour les oiseaux des terres agricoles et les oiseaux insectivores, mais notre étude fournit cette fois des preuves solides d'un effet direct et prédominant des pratiques agricoles à l'échelle du continent* », écrivent les auteurs. En clair: l'intensification de l'agriculture, indexée par l'intensité des usages des intrants de synthèse (pesticides et engrais), est la cause majeure du déclin de nombreuses espèces aviaires présentes ou non dans les zones agricoles.

Les Pays-Bas, la République tchèque, l'Irlande et la France sont les pays européens où l'intensification des pratiques agricoles a le plus fortement progressé ces dernières années, selon l'indice construit par les chercheurs. La chute d'abondance des oiseaux d'Europe est vertigineuse. Elle atteint 25 % pour l'ensemble des espèces suivies sur les trente-sept années d'étude, tout en tenant compte des augmentations d'effectifs d'espèces qui prolifèrent au contact des activités humaines. Au total, ce sont donc environ 800 millions d'oiseaux en moins par rapport à il y a quarante ans. Pour les espèces inféodées aux plaines agricoles, la chute, spectaculaire, atteint 60 %. Les

effectifs d'oiseaux des milieux urbains déclinent en moyenne de 28 %, ceux des milieux boisés de 18 %.

Pour mener leur analyse, les chercheurs ont utilisé les données disponibles les plus exhaustives, issues du programme de suivi paneuropéen des oiseaux communs : plus de 20 000 sites dispersés dans 28 pays d'Europe ont été surveillés suivant un protocole standardisé et la présence de 170 espèces différentes y a été régulièrement évaluée.



Différentes pressions

Pour déterminer les causes majeures de cette érosion rapide, une cinquantaine de chercheurs européens, conduits par Vincent Devictor, Stanislas Rigal et Vasilis Dakos, ont rassemblé ces données et les ont mises en regard des indicateurs d'évolution des quatre grandes pressions anthropiques sur les écosystèmes : le changement climatique, l'urbanisation, le couvert forestier et les usages d'engrais et de pesticides.

« Nous ne nous sommes pas contentés de mesurer des corrélations entre ces indicateurs et les variations d'évolution des populations d'oiseaux : nous avons pu évaluer des liens de causalité grâce à des techniques d'analyse mathématique récentes et rarement utilisées dans le domaine de l'étude de la biodiversité », explique le biologiste Vincent Devictor, chercheur au Centre national de la recherche scientifique à l'Institut des sciences de l'évolution de Montpellier (ISEM) et coauteur de ces travaux. Les chercheurs sont ainsi parvenus à finement analyser les effets des fluctuations des différentes pressions, dans l'espace et le temps, sur la variabilité des populations d'oiseaux. Les évolutions de telle ou telle espèce ont été analysées en fonction de leur sensibilité aux différentes pressions : oiseaux insectivores ou non, préférant les températures plutôt élevées ou plutôt basses, nichant dans les milieux forestiers, urbains, ou les plaines agricoles.

La méthode mise en œuvre, explique Vasilis Dakos, chercheur à l'ISEM, « permet de révéler des liens de causalité, presque comme dans un cadre expérimental, où les chercheurs peuvent modifier eux-mêmes les variables de l'étude ». Les résultats soulignent de manière frappante le lien, déjà exploré dans de nombreux travaux, entre la forte réduction des populations d'insectes et d'invertébrés, et celle des oiseaux insectivores qui en dépendent.

« L'effet est systémique, affirme Stanislas Rigal (doctorant à l'université de Montpellier, Ecole normale supérieure de Lyon), coauteur de l'étude. Par exemple, un oiseau strictement insectivore comme le gobe-mouches gris [*Muscicapa striata*) a vu ses populations se réduire de 63 % sur la période d'étude. » D'autres espèces

strictement ou partiellement insectivores s'effondrent à une vitesse vertigineuse. C'est notamment le cas pour des espèces jadis très communes comme l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) ou le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) qui a perdu près de 93 % de ses effectifs depuis les années 1980.

Effet du changement climatique

«Jusqu'à présent, beaucoup de personnes minimisaient l'impact des pesticides sur la perte de biodiversité, insiste Richard Gregory, spécialiste du suivi et des indicateurs de la biodiversité à la Société royale britannique pour la protection des oiseaux et l'un des auteurs de l'étude. Ces travaux disent de manière claire et catégorique que nous devons transformer profondément la façon dont nous produisons notre alimentation et gérons la Terre. Nous ne pouvons pas continuer comme ça. »

Lors de la COP 15 sur la biodiversité au Canada, en décembre 2022, 195 Etats et l'Union européenne (UE) se sont engagés à réduire de moitié les risques liés aux pesticides d'ici à 2030, un objectif également affirmé dans la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette ». Au cours de la dernière décennie, la quantité de pesticides rapportée aux surfaces agricoles a augmenté au sein de l'UE.

Le changement climatique — relevé par le biais de l'élévation des températures — produit également un effet mesurable. Par exemple, comme le notent les chercheurs, les populations d'oiseaux préférant les températures élevées ne déclinent « que » de 18% quand celles des oiseaux mieux adaptés aux températures basses chutent plus de deux fois plus vite. Elles ont perdu 40 % sur la période d'analyse.

«Je ne suis pas surpris par les conclusions globales de cette étude, l'impact déjà mesurable du réchauffement étant selon moi la principale nouveauté, dit Vincent Bretagnolle, directeur de la Zone Atelier Plaine et Val-de-Sèvre (CNRS, Inrae, université de La Rochelle), spécialiste des impacts de l'agriculture sur la biodiversité, qui n'a pas participé à ces travaux. Il faut noter qu'habituellement, l'estimation des parts relatives des causes du déclin des oiseaux et de la biodiversité en général repose sur des comparaisons d'études réalisées dans des cadres et avec des protocoles différents. C'est la première fois que cette hiérarchisation des causes se fait dans le cadre d'une même analyse. »

L'artificialisation des sols : une grave menace pour les gibiers

ARTICLE PARU DANS LA REVUE PLANETE CHASSE Septembre- Octobre 2023

Entre 1982 et 2020, les surfaces artificialisées sont passées de 5,2 % à 9,1 % du territoire français, soit 21 000 km² en plus ! L'agriculture moderne, avec son utilisation intensive d'engrais, de fertilisants et la transformation des paysages agricoles représente une grave menace pour la biodiversité. Sans oublier l'urbanisation, l'autre forme d'artificialisation des sols. Pour préserver la faune sauvage, il est essentiel de limiter les impacts négatifs des activités humaines sur les habitats naturels.

L'expansion de l'agriculture moderne menace les habitats naturels des petits gibiers. Les vastes champs de monoculture remplacent les prairies, les haies, les bosquets et les zones humides, qui sont autant d'habitats vitaux pour la faune sauvage. En perdant leurs lieux de vie, les gibiers se trouvent contraints à des habitats et remises moins favorables à leur survie et à leur reproduction.

L'importance des zones refuges pour les gibiers

Les haies, buissons et zones boisées fournissent des zones refuges essentielles aux petits gibiers. En plus d'offrir un abri contre les prédateurs, ces habitats fournissaient également des sources de nourriture diversifiées, comme des insectes et des plantes sauvages, qui sont indispensables à leurs régimes alimentaires. Avec le recul de ces habitats sauvages, les populations de petits gibiers sont confrontées à des conditions plus précaires, ce qui les rend plus vulnérables aux prédateurs. L'utilisation intensive d'engrais chimiques et de pesticides est particulièrement nocive pour les petits gibiers. Les engrais appauvrissent la diversité végétale en favorisant la croissance des cultures dominantes, réduisant ainsi la disponibilité des plantes sauvages dont les petits gibiers se nourrissent. Parallèlement, l'utilisation de pesticides peut directement tuer les petits gibiers ou empoisonner leur source de nourriture. La mécanisation de l'agriculture implique l'utilisation de machines puissantes pour les travaux des champs. Cela entraîne souvent la destruction des nids et des habitats de reproduction des petits gibiers. Les faucheuses et les moissonneuses tuent de nombreux jeunes gibiers lors de la période de reproduction, réduisant ainsi les chances de survie de la nouvelle génération.

L'urbanisation entraîne une fragmentation des habitats sauvages

L'expansion des zones périurbaines entraîne une fragmentation des habitats naturels. Cette fragmentation rend les déplacements des gibiers plus difficiles et les isole dans des poches d'habitat restreintes. Cela conduit à une baisse de la diversité génétique et à une augmentation du risque de consanguinité voire d'extinction locale pour certaines populations. De plus, lorsque les sols sont trop artificialisés, ils perdent leur capacité à stocker l'eau de pluie, ce qui conduit à abaisser les niveaux des nappes phréatiques et à dégrader les écosystèmes dépendants de l'eau. Les surfaces imperméables comme le béton et l'asphalte empêchent l'eau de pluie de pénétrer dans le sol et augmentent la vitesse d'écoulement des eaux de pluie, accélérant ainsi l'érosion des sols et provoquant des inondations soudaines. Quand on voit cette urbanisation délirante, l'encagement de la faune sauvage par les réseaux routiers ou l'arrachage irresponsable des haies..., on comprend à quel point notre société moderne ne respecte pas la capacité des biotopes à se régénérer. Dès lors, il est un peu facile de faire du chasseur le bouc émissaire d'une société de consommation qui se moque des conséquences évidentes des gaspillages de son modèle économique.

Ces chemins ruraux, des continuités écologiques indispensables au développement de la petite faune sauvage

ARTICLE PARU DANS LA REVUE NOS CHASSES N°769 Octobre 2023

La FNC a lancé depuis 2020, via le fond Éco-contribution, le projet Ekosentia dont l'objectif est de réhabiliter les chemins ruraux aux côtés des acteurs locaux, afin de permettre le retour de la biodiversité mais aussi l'ouverture de ces espaces au grand public.

« Les chemins ruraux sont une Composante essentielle du patrimoine de nos compagnes, explique notre Fédération nationale. Dans les paysages agricoles et

forestiers, les chemins et sentiers ruraux sont parfois les seuls éléments du paysage qui permettent de maintenir des corridors écologiques composant la Trame Verte et Bleue. Ces espaces sont bordés de haies, d'arbres et de bosquets, leurs bas-côtés sont enherbés ou présentent encore des fossés et des talus : ils abritent une flore et une faune diversifiée et constituent des réservoirs de biodiversité essentiels. Les chemins ruraux jouxtent le plus souvent des parcelles cultivées et rendent des services écosystémiques aux agriculteurs, grâce notamment aux auxiliaires de culture qu'ils abritent (pollinisateurs, prédateurs des ravageurs, etc.). Si leur rôle écologique est indiscutable, ils jouent également un rôle social important : les chemins ruraux sont les garants de l'accès du public à la nature et ils constituent, à ce titre, de formidables vecteurs de connaissance dans le cadre du développement durable. Toutefois, faute d'une reconnaissance suffisante de leurs nombreuses fonctions, cet héritage disparaît. 250 000 km linéaires de chemins ruraux ont disparu au cours des 50 dernières années par suite des multiples atteintes allant de leur disparition locale pure et simple, à la réduction de leur emprise à leur seule bande de roulement, en passant par un abandon de leur entretien conduisant à leur fermeture. Ces évolutions ont amoindri fortement leurs apports paysager et écologique puisqu'il s'agit d'une perte considérable de biodiversité floristique (messicoles des champs) et faunistique (entomofaune).

Grâce à une approche participative, le projet Ekosentia s'inscrit dans une démarche innovante en faveur :

- De l'agriculture : retour des auxiliaires de culture, limitation de l'érosion, etc.;
- De l'apprentissage et de l'éducation à l'environnement : méthodologie participative basée par exemple sur l'intégration des familles dans les chantiers d'inventaire ou de réhabilitation, sur des sorties scolaires, sur la mise en place de panneaux pédagogiques, etc.;
- Du patrimoine naturel et culturel : témoin historique des territoires ruraux, présence de lavoirs, de calvaires, etc.;
- Du lien social et sur le plan sportif : lieu de balade et de rencontre, etc.

Entre 2021 et 2022, Ekosentia c'est : 1 120km de chemins inventoriés, 40 km de chemins réhabilités et entretenus, 130 km de haies et de bandes enherbées plantées, 625 bénévoles et 73 communes partenaires

Demain quels espoirs....raisonnables ?

D'APRES L'ARTICLE PARU DANS LE N°567 DE CONNAISSANCE DE LA CHASSE REPRENANT LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « CHASSE, NATURE et SOCIÉTÉ 2040 » DE LA FONDATION FRANÇOIS SOMMER

Entre productivité-rentabilité et méthodes durables, l'agriculture peine à trouver un chemin.

Néanmoins, il est évident que seules des pratiques « douces », aussi respectueuses que possible de l'environnement permettront le retour - même timide - du petit gibier naturel.

De fait, là où se développe l'agriculture de conservation des sols et où des aménagements sont réalisés pour servir de gîte et de couvert à la faune, la biodiversité réapparaît avec son corollaire, les populations de petit gibier. Ces constats sont connus mais les remèdes se sont toujours heurtés aux impératifs du productivisme. Or, plusieurs évolutions en cours permettent d'imaginer un futur différent :

- la prise de conscience écologique, traduite notamment par le développement de l'agro-écologie comme de l'agriculture de conservation des sols ;
- le constant verdissement de la Pac (Green deal). mais aussi les initiatives individuelles de plus en plus nombreuses pour développer une agriculture plus vertueuse ;
- la transition vers une alimentation humaine plus végétale. moins gourmande en cultures fourragères ;
- la démonstration faite çà et là qu'un autre type d'agriculture est possible avec des rendements satisfaisants, des économies substantielles et une meilleure qualité de vie pour les agriculteurs. Cette agriculture de conservation des sols étant, on le sait, gage d'une plus grande biodiversité ordinaire ;
- la demande sociétale. enfin, qui favorise ce retour aux pratiques respectueuses du sol, aux circuits courts, aux savoir-faire traditionnels, à une alimentation plus saine et de qualité ;
- le réchauffement climatique qui rend nécessaire la reforestation (agroforesterie) pour faire baisser les températures, conserver l'humidité et donner de l'ombre.

Quelle transition écologique ?

La transition douce vers l'agroécologie ne pourra se faire au détriment des agriculteurs, auxquels on a tant demandé ces dernières décennies et qui sont de surcroît souvent largement endettée. Sachant qu'au demeurant peu d'entre eux sont chasseurs, il s'agit de les accompagner dans cette évolution sans mettre en danger l'équilibre financier des exploitations, mieux : en les incitant financièrement.

L'époque y est propice, « l'agriculture bashing » frappe au même titre que le « chasse bashing », et les exploitants souffrent de plus en plus de cette mise en cause de leur travail. La société est en attente d'une évolution en ce sens. Les déclarations d'intention de la nouvelle PAC annoncent un Green Deal. La bascule de génération avec l'arrivée de jeunes agriculteurs plus sensibilisés que leurs aînés aux thématiques écologiques devrait aussi faciliter cette évolution.

La nouvelle PAC vers un système plus respectueux des sols et des écosystèmes, et de ce fait plus propice à la petite faune, est incontestablement une opportunité à ne pas manquer. De fait, le rapport de juin 2020 de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur la PAC est sans appel : « La contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin de la biodiversité des terres agricoles. ». Ses auteurs détaillent en quoi « la conception et le financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), destinées à soutenir les exploitations qui pratiquent la culture intensive, n'ont pas été suffisamment attractifs pour entraîner, dans ces exploitations, les changements de gestion nécessaires pour améliorer la performance en matière de biodiversité. » La rétribution des agriculteurs pour leur participation à la restauration de la biodiversité doit être acceptée comme celle d'un véritable service écosystémique et non vécue comme une assistance. La position du syndicalisme agricole majoritaire, aujourd'hui globalement hostile, doit évoluer grâce à un dialogue plus ouvert avec les défenseurs de la demande sociétale.

Un récent ouvrage publié par l'Association Petit Gibier en partenariat avec des experts chasseurs, naturalistes, agriculteurs et techniciens de Fdc (Livre blanc pour la biodiversité, 2020), met en évidence les carences de la PAC actuelle en matière d'incitation à la préservation de la biodiversité et lance des pistes pour y remédier. Les points de force de la réflexion étant davantage de souplesse, davantage de pérennité des actions mises en place, davantage de prise en compte de la réalité économique des

exploitations, moins de contrôles tatillons et une meilleure rétribution par une redirection des aides vers ceux qui s'engagent dans des pratiques vertueuses.

La raison d'être du chasseur...

Il ne fait aucun doute que le retour de la chasse banale du petit gibier serait seul garant d'un redéploiement de la pratique cynégétique. En nombre par l'attrait d'une chasse-plaisir à moindre contraintes et mieux acceptée socialement, mais aussi par la diminution des grandes battues bruyantes à l'origine d'un rejet grandissant. Celles-ci pouvant au reste être avantageusement remplacées par d'autres pratiques. Or, il n'y a point de petite faune de plaine sans la maîtrise raisonnée des espaces naturels et la modification des pratiques agricoles. C'est le nœud gordien de la problématique même s'il n'est pas le seul. Le modèle d'agriculture intensive, largement à l'origine de la disparition du petit gibier même s'il n'en est pas la cause unique, est en phase de questionnement voire de transition, c'est une opportunité à saisir. On ne compte plus le nombre de rapports, ouvrages, initiatives telles qu'Agrifaune, congrès, colloques et autres communications savantes sur la nécessité d'un partenariat entre le monde agricole et les chasseurs pour une meilleure prise en compte de la sauvegarde de la biodiversité ordinaire.

Le petit gibier de plaine étant un marqueur de la qualité des sols, de la richesse de la biodiversité ordinaire et de la qualité de l'environnement d'une manière générale, sa valeur écosystémique pourrait dorénavant être prise en compte dans les politiques publiques.

Dans les bocages, le déclin sans fin des haies

EXTRAITS D'UN ARTICLE DU MONDE DU 26 JUIN 2023

Le vieillissement et le mauvais entretien sont deux des facteurs qui peuvent conduire au déclin insidieux des haies. D'autres sont simplement rayées de la carte. Arrachées, en quelques jours. Selon les chiffres plus récents révélés par un rapport du **Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)** publié en avril 2023, 23 500 kilomètres de haies ont disparu chaque année entre 2017 et 2021. Entre 2006 et 2014, l'érosion moyenne n'était « que » de 10 400 kilomètres par an: le phénomène ne se tarit pas, il s'accélère. Au total, depuis 1950, ce sont 70 % des haies qui ont été effacées des bocages français.

Une étude du CNRS et des universités de Caen et de Poitiers, publiée en mai, confirme le diagnostic : entre 2003 et 2006, sur les trois terrains étudiés dans les départements du Calvados, des Côtes-d'Armor et du Maine-et-Loire, dans les trois régions les plus bocagères de France, la majorité du linéaire de haies arrachées (44 %) se trouvait entre deux parcelles mitoyennes ayant été regroupées. Elles disparaissent pour faciliter le passage d'engins agricoles toujours plus imposants.

Outre l'agrandissement des exploitations et la simplification des parcelles, les prairies naturelles sont aussi de plus en plus retournées au bénéfice de cultures céréalières: là où les haies constituaient un abri pour les troupeaux, elles deviennent un obstacle pour les moissonneuses-batteuses. De même, davantage d'agriculteurs reprennent aussi des champs éloignés du siège de leur exploitation. Ces exploitants font un coup foncier,

mais ne sont pas du tout ancrés dans le territoire, il y a un détachement total par rapport au paysage».

Les haies situées en bord de parcelle ne sont pas épargnées et représentent 35 % du linéaire détruit entre 2003 et 2016. En cause, la dégénérescence progressive liée au non-remplacement d'arbres morts ou des arrachages volontaires, par exemple pour élargir les entrées de champs. Selon la même étude, seuls 4 % du linéaire arraché étaient localisés en dehors de la surface agricole utile, principalement sur des terrains à bâtir.

L'intérêt écologique des haies a été largement démontré. Elles protègent du vent, de la chaleur, stockent du carbone et de l'eau, diminuent l'effet des petites crues, luttent contre l'érosion des sols, filtrent les polluants, constituent un réservoir de biodiversité, assurent la continuité écologique. Elles ont aussi un impact sur le paysage, et donc sur le tourisme.

Mais nombre d'exploitants voient avant tout la haie comme une contrainte, qui nécessite de dégager du temps et de l'argent. « L'agriculteur perçoit souvent la haie comme une charge nette directe liée à la plantation et à l'entretien, sans en voir les bénéfices », résume le CGAAER. Le coût de l'entretien régulier de 1 kilomètre de haies arbustives est par exemple estimé à 450 euros par an.

Depuis 2015, les haies sont aussi censées être protégées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). A l'époque, un chantier de numérisation a été mené pour tenter de cartographier le paysage. Mais les contrôles ne concernent chaque année que 1% des exploitations.

Après la publication du rapport du CGAAER, le ministère de l'agriculture a lancé une concertation visant à construire un « pacte en faveur de la haie » qui devrait être adopté en 2023.

Replanter une haie ne s'improvise pas



ARTICLE PARU DANS LA REVUE PLANETE CHASSE Septembre- Octobre 2023

Une haie seule est peu efficace, il faut créer un maillage pour faciliter les déplacements des espèces.

Plantez des haies perpendiculaires à la pente pour limiter l'érosion des sols et capter les polluants.

Pour remettre en état une haie existante, il faut commencer par améliorer la végétation de la partie inférieure.

Plantez arbres et arbustes sur au moins deux rangs pour obtenir une haie dense.

Une haie composée d'une seule espèce a une trop faible biodiversité pour attirer les insectes. Elle est plus sensible aux maladies et ravageurs.

N'oubliez pas de planter des essences productrices de baies et drupes comme le prunellier, l'égantier, l'aubépine (dont la plantation est réglementée).

Préférez les essences locales champêtres ; inspirez-vous de ce qui pousse naturellement sur le territoire.

Utilisez des essences à maturités variables dans leurs périodes de fructification et de floraison afin de pouvoir répondre aux besoins du plus grand nombre d'espèces animales.

Bon à savoir : Pour être de bonnes remises à gibiers, les haies doivent avoir une bonne orientation (perpendiculaires aux vents dominants d'automne et d'hiver), une densité suffisante et un talus de support.



La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

Sud-Ouest : faible migration des palombes

Après une migration record en 2022 et des passages à 3 millions de palombes, la situation a été plus contrastée cet automne. Mi-novembre, 150 000 oiseaux bleus ont été recensés, les effectifs les plus bas en vingt-quatre ans de suivi par le GIFS France.

Il n'y a pas eu de réel pic migratoire sur les Pyrénées entre octobre et novembre. Ce phénomène s'explique notamment par un mois de septembre exceptionnellement chaud, avec +3,6°C par rapport à la moyenne des années passées, qui n'a pas poussé les oiseaux hors de leur site de nidification, et par un retard du départ en migration du nord de l'Europe. À cela s'ajoutent les tempêtes dépressives et un vent dominant de sud-sud-ouest.

Sud-Est : les chasseurs du Sud de la France sont investis dans la restauration de la biodiversité : Présentation de l'IMPCF

L'IMPCF fut créé en 1990 par quelques Fédérations de Chasseurs (FDC) visionnaires du Sud-est avec le soutien de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il a pour mission de réaliser des études et recherches en faveur de la faune sauvage et de ses habitats, notamment sur les espèces gibiers et de promouvoir une meilleure gestion

rationnelle des populations et de leurs habitats dans un souci de développement durable.

Etudier pour mieux comprendre :

- Turdidés (passereaux : grives, merles noirs,...) : Etudes des migrations et de l'hivernage
- Lapins de garenne : mieux comprendre les « pullulations » locales et les causes de déclin
- Utilisation de nouvelles et hautes technologies pour suivre les migrations ; RADAR, Bioacoustique et marqueurs génétiques
- Petite faune, petit gibier et habitats méditerranéens : modèles de gestion « populations-habitats-génétique », méthodes de diagnostic des habitats et stratégies de maintien des milieux ouverts

Pour plus d'infos visiter le site de l'[IMPCE](#)

Vosges

Agir en faveur de la Gelinotte des bois sur le massif vosgien



ARTICLE PARU DANS FORÊTS PRIVES DU GRAND EST N°18 JUILLET 2023

La Gélinothe des bois (*Tetrastes bonasia*, *Linnaeus 758*) est une des espèces à fort enjeu de conservation sur le massif des Vosges. Si l'état des populations de ce tétraonidé semble précaire, un espoir persiste dans la mise en place d'actions efficaces à court terme.

Les grands traits de la Gélinothe des bois

En 1994, le célèbre naturaliste Patrick Géroutet décrit la Gélinothe des bois (GDB) ainsi "Quand le hasard et la circonspection permettent enfin d'observer un instant cet oiseau si discret, c'est un régal d'apprécier la rondeur élégante de ses formes, son plumage aux couleurs d'écorces et de feuilles mortes, tout chamarré de roux, de brun, de gris et de blanc, sa huppe que la moindre émotion hérisse en pointe sur la tête"

En effet, cette espèce est un oiseau discret et mimétique dont les populations françaises ont trouvé refuge dans les forêts de montagne (Alpes, Jura et Vosges). La présence de la Gélinothe est intimement liée aux peuplements mélangés et étagés présentant des strates basses arbustives et herbacées. Évoluant au sol et à faible hauteur dans les arbres, l'oiseau a besoin de clairières où il trouvera une strate herbacée développée et riche en insectes (alimentation des poussins), mais aussi des stades forestiers pionniers avec des bois blancs comme le Sorbier de l'oiseleur, le bouleau ou encore le noisetier

(alimentation de l'espèce au stade adulte) à proximité de résineux bas branchus (caches et dortoirs).

L« quiétude, notamment lors de la période de nidification (mi-mars à mi-juillet) ainsi que l'équilibre forêt-gibier (les cervidés entrent en concurrence alimentaire avec l'espèce et le sanglier est un prédateur potentiel des œufs ou des nichées qui évoluent au sol) sont 2 autres éléments indispensables à une présence pérenne de ce galliforme de montagne dans nos forêts vosgiennes.

État de conservation de la Gélinotte des bois...

En 2015, le nombre de couples nicheurs sur le territoire français était estimé à 5 000 dont 100 à 400 sur le massif vosgien. Plus récemment, les prospections en cours menées dans le cadre du Plan Régional d'Action (espèce retenue dans le LIFE Biodiv'EST) semble révéler une régression massive des effectifs.

La Gélinotte des bois étant particulièrement difficile à observer, il est évident que la population est sous-estimée.

Quelles mesures de conservation adopter ?

Évoluant au sein de milieux pionniers même de petite superficie, la GDB peut rapidement coloniser de nouveaux secteurs si des travaux ou une gestion adaptée y sont appliqués.

10 actions phares

1. Appliquer une sylviculture par collectif d'arbres ou par trouée ;
2. Conserver des arbres bas branchus ;
3. Favoriser une régénération naturelle des parcelles ;
4. Maintenir des essences arbustives secondaires à proximité de résineux bas branchus (noisetier, sorbier, aubépine, églantier, saule marsault, alisier, bouleau) ;
5. Laisser des vides non boisés au sein des parcelles ;
6. Éviter toute intervention sylvicole du 15/03 au 15/07 ;
7. Rendre visibles les clôtures existantes (pose de plaquettes, fanions, etc...) ;
8. Interdire tout agrainage sur les habitats potentiels ;
9. Appliquer une fauche tardive des accotements et maintenir les bois blancs s'y développer ;
10. Maintenir des arbres renversés avec « galette » (zone sèche pour bain de poussière.

Pas-de-Calais : malheur sur le lièvre

La situation pour le lièvre s'avère grave puisque la confirmation a été faite que la forte mortalité constatée en 2023 est bien due au virus hémorragique EBHS. Il a été particulièrement virulent cette année et obligera à une gestion draconienne de l'espèce.

La vie de l'association

17 novembre 2023 Conseil d'administration de l'association

19 janvier 2024 Participation à l'Assemblée Générale de la FAAC

22 janvier 2024 Bureau de l'association

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mèl adcpgo3@orange.fr

.Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Notre adhérent Bertrand ODIN nous écrit

Pour faire évoluer les modalités de vote en Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Allier

Tout d'abord je tiens à saluer la qualité de votre travail et l'énergie que vous déployez pour faire rayonner le petit gibier et sa chasse dans notre département. Moi-même chasseur de petit gibier dans l'Allier je suis convaincu que nous pouvons tous ensemble rassembler pour œuvrer en faveur du petit gibier sédentaire et migrateur.

Par ce courrier je tenais à partager auprès de votre association et des lecteurs de votre bulletin information mon projet de vœu pour la prochaine Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier. Dans un souci de simplification, et à l'ère du numérique, je souhaite demander la mise en place du vote en ligne comme le propose déjà plusieurs Fédérations Départementales. Cette évolution permettrait à tous les adhérents de la FDC 03 de participer plus facilement et sans contraintes administratives aux différentes décisions prises au suffrage. J'ai pu constater que le système actuel est relativement complexe et exige soit d'être obligatoirement présent le jour de l'AG, soit de réaliser des démarches préalables en transmettant un timbre vote papier, par courrier, ou en constituant un dossier avec délégation ou procuration à communiquer plusieurs semaines avant la tenue du scrutin.

J'assiste dès que je le peux à cette réunion et je pense qu'il est important qu'un maximum de chasseurs s'y rende pour montrer le poids de la Chasse sur notre territoire (environ 9 000 chasseurs) mais aussi pour participer aux différents échanges et débats. Néanmoins, je comprends qu'il est parfois difficile de se libérer et de parcourir des distances importantes pour voter.

Aussi, pour simplifier les démarches et pour permettre à chacun de prendre part aux décisions, je souhaite demander à notre Fédération de faire évoluer les modalités de vote. Je suggère dans mon projet que le vote ligne soit ouvert sur une période de 5 à 8 jours après la tenue de l'AG pour assurer une communication et une présentation des mesures soumises aux voix.

Je suis convaincu que cette évolution est un moyen efficace pour augmenter significativement la participation des chasseurs. C'est d'ailleurs le constat unanime des Fédérations de la Haute-Marne, de l'Isère et de l'Aude qui ont déjà franchi le cap et y trouvent en outre un gain de temps pour leur personnel.

Si vous souhaitez encourager cette démarche je vous invite à me contacter : odin.bertrand@gmail.com - Tél : 06 77 55 82 29. Je pourrai alors vous communiquer une feuille pour collecter des signatures pour soutenir ce projet de vœu ; et s'il retient votre attention, je vous remercie de le partager auprès de vos amis chasseurs.

Résultats obtenus par les candidats de l'Allier aux Rencontres St Hubert <i>lors de la finale nationale qui s'est déroulée le mercredi 20 décembre 2023 au camp national militaire de Sissonne (02150)</i>	
---	---

Catégories	Chiens	Classement
« Chasseur » avec chien spaniel	NINA Springer	4ème

Événements et Dates à retenir – Agenda IMPORTANT Samedi 6 avril 2024 9 heures Assemblée générale de l'Association des chasseurs de Petit gibier de l'Allier à Cosne d'Allier (salle de la Mairie)	
---	---

22 au 25 mars 2024 à Mantes-la-Jolie : Salon de la chasse

14 au 16 juin 2024 à La Motte-Beuvron : Game Fair

6 et 7 juillet 2024 à Cayeux-sur-mer : Le salon des chasseurs de migrateurs

30 août au 1 septembre 2024 à Sauternes : Terre de chasse

Les traces de la martre

Martes martes Longueur : 65-80 cm, dont 25 à 30 cm de queue Poids : 800-1 600 g Contrairement à sa « cousine », la fouine, la martre vit surtout en forêt et évite le contact avec les hommes ; Le dessous de ses pattes est recouvert de fourrure et il est très difficile d'observer sur le sol l'empreinte des cinq doigts et des pelotes plantaires. L'empreinte semble estompée. La patte avant est plus grosse que l'arrière, 4 à 4,5 cm de long et 3 de large (contre 3 à 3,5 cm de long et 3 de large), les cinq griffes marquent le sol ; Elle ne marche que rarement au pas, préférant le bond, voire la course.	
--	---

Les recettes conseillées à nos adhérents

Râble de lièvre à la dijonnaise ou lièvre à la Piron	
Ingrédients • 1 râble de lièvre • 1 bourgogne rouge • 1 csp huile et vinaigre • Beurre • Moutarde de Dijon • 1 carotte • 1 oignon • Estragon • Thym • Laurier • Persil • Sel et poivre • 1 crépine de porc	Préparation • Faire mariner un râble de lièvre piqué d'ail avec les $\frac{3}{4}$ d'une bouteille de bourgogne rouge, 1 cuillerée à soupe d'huile, autant de vinaigre, 1 carotte et 1 oignon en rondelles, 2 brins d'estragon, 1 brindille de thym, $\frac{1}{4}$ de feuille de laurier, 1 branchette de persil, du sel et du poivre • Au bout de 12 heures, éponger le râble, le tartiner de moutarde de Dijon, et l'envelopper dans un morceau de toilette de porc (crépine) préalablement trempé quelques instants à l'eau chaude. • Mettre le râble dans un plat beurré et le faire rôtir 25 minutes à four chaud en l'arrosant souvent avec la marinade réduite à feu vif et passée 5 minutes avant la fin de cuisson, ajouter 2 verres de crème fraîche et rectifier l'assaisonnement.

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°573 :

- *Vénéré, battues de rêve*
- *Zoom sur les francolins*

Connaissance de la chasse N°574 :

- *Les yeux dans les bleus*

Revue Nationale de la Chasse N°917 :

- *Au cœur du Larzac : l'ACCA de La Couvertoirade*
- *Journée à la bécassine en baie du Mont-Saint-Michel*

Chasseur français N°1524

- *Grives au cul levé*

Nos chasses N°772

- *Garde particulier : servir la nature et la collectivité*
- *Indre-et-Loire : un garde-chasse spécialisé dans le faisan vénéré*

Nos chasses N°773

- *Le piégeage indispensable pour le petit gibier*

La Mordorée N°309

- *Comptage bécasse à la croule en forêts domaniales de Vierzon et de Vouzeron*

Chiens courants N°113 :

- *Changer de chasse*
- *La Région AURA*

Planète chasse N°84

- *L'arrière-saison à la Billebaude*
- *Fin de saison : chasses à l'affût, à la passée et à la billebaude*

Journal des Piégeurs N°132

- *Le chacal doré*

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://becassiersdefrance.com>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccc03.jimdofree.com/>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

Airbnb des chasseurs

[En quête de territoire](https://www.tuchassou.fr)

<https://www.tuchassou.fr>

<https://www.journeedechasse.com>

Suivi des actions en faveur de la biodiversité

<https://www.chasseurdefrance.com/agir/cynactions/>

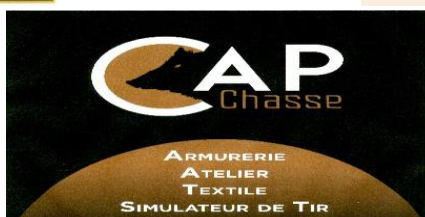
Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpgo3@orange.fr

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT	<i>voir bulletin N°1</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°2</i>
CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE	<i>voir bulletin N°3</i>
Béc@notes	<i>voir bulletin N°4</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°5</i>
MELCKONE :	<i>voir bulletin N°7</i>
SIRENE TECH :	<i>voir bulletin N°8</i>
SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE	<i>voir bulletin N°9</i>

CHASSE EN COURS : L'application « Chasse en cours » est conçue pour promouvoir la sécurité et la transparence pour tous les utilisateurs de la nature. En l'utilisant, les promeneurs peuvent connaître la présence de chasses en cours et planifier en conséquence leur promenade, tandis que les chasseurs peuvent informer et prévenir de leur activité.

Ils soutiennent nos actions



CAP CHASSE - CAP ANIMAL
3C rue Millepertuis | 03400 YZEURE
04.70.47.38.20 | capchasse.moulins@gmail.com



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpq03@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail*	
Téléphone	

**Votre adresse mèl afin de recevoir le bulletin bimensuel électronique de l'association*

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de 10 euros minimum

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association
OUI NON

<i>DITES LE NOUS</i>
<i>Mes centres d'intérêt sont :</i>
<i>Je souhaite que l'association s'occupe de :</i>



En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcpq03@orange.fr ou ADCPGA, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille